

CANDIDAT INSCRIT EN PRATIQUE AMATEUR AVANCEE :

Elève qui prend au minimum 3 cours de danse par semaine dans la même discipline.

2 – ADHESION OBLIGATOIRE SUR SITE EN LIGNE

2.1 L'adhésion à la C.N.D. est obligatoire pour le professeur et les élèves. L'inscription au Concours Régional doit être faite dans la région d'adhésion. L'adresse d'adhésion est celle de l'école de danse et pour les candidats libres celle de leur domicile. Les dérogations de transfert sur une région autre que celle de l'affiliation ne sont pas autorisées quel que soit le motif (maladie, accident, , etc) . **(Une procédure saisie sera adressée aux écoles et visualisable sur le site dans Aide)**

1 – CATEGORIE

1.1 CLASSIQUE : Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies de la vidéo

INDIVIDUEL FILLE	INDIVIDUEL GARÇON	DUO	GROUPE
<p>Sur ½ pointes : Préparatoire 1 : de 08 à 10 ans Préparatoire 2 : de 09 à 11 ans Elémentaire 1 : de 10 à 13 ans Moyen 1 : de 12 à 15 ans Supérieur 1 : à partir de 14 ans Sur pointes : Elémentaire 2 : de 11 à 13 ans Moyen 2 : de 12 à 15 ans Supérieur 2 : à partir de 14 ans Excellence : à partir de 15 ans PAA (Variation du Répertoire à choisir sur le DVD)</p>	<p>Préparatoire 1 : de 08 à 10 ans Préparatoire 2 : de 09 à 11 ans Elémentaire : de 11 à 13 ans Moyen : de 12 à 15 ans Supérieur : à partir de 15 ans Excellence : à partir de 15 ans PAA (Variation du Répertoire à choisir sur le DVD)</p>	<p>Préparatoire de 08 à 11 ans durée : de 1'00 à 1'30 Sur ½ pointes ou pointes au choix : Catégorie 1 de 11 à 14 ans durée : de 1'30 à 2'00 Catégorie 2 de 13 à 17 ans durée : de 1'30 à 2'30 Catégorie 3 de 15 à 25 ans durée : de 1'30 à 2'30 Catégorie EAT FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR – DUOS SEULEMENT en PAA durée □ de 1'30 à 2'30</p>	<p>Préparatoire de 08 à 11 ans Durée : de 1'30 à 2'00 Sur ½ pointes ou pointes au choix : Catégorie 1 de 11 à 14 ans Durée : de 1'30 à 3'00 Catégorie 2 de 13 à 17 ans Durée : de 1'30 à 3'00 Catégorie 3 de 15 à 25 ans Durée : de 1'30 à 3'00 Pas de catégorie EAT pour les groupes Un Titulaire EAT ou en formation ne peut pas danser dans un groupe</p>

1.2 JAZZ-MODERN'JAZZ, CONTEMPORAIN, CARACTERE/DANSE DU MONDE, HIP-HOP, AUTRES STYLES CREATIONS (attention suppression de certaines tranches d'âge).CLAQUETTES (excepté : Danses de Salon ou Sportives) .Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies du dvd pour les individuels Préparatoire et Catégories 1 et 2 pour les Styles Jazz/Modern'Jazz et Contemporain – Préparatoire et Catégorie 1 pour le style Hip Hop.

INDIVIDUEL	DUO	GROUPE
<p>Préparatoire* : de 08 à 10 ans durée : 1'00 Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 1* : de 10 à 12 ans durée : de 1'00 à 1'30 Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 2* : de 12 à 14 ans durée : de 1'30 à 2'00 Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 3 : de 14 à 16 ans durée : de 1'30 à 2'00 Catégorie 4 : de 16 à 25 ans durée : de 1'30 à 2'00 EAT : FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR – durée de 1'30 à 2'00</p>	<p>Préparatoire : de 08 à 11 durée : de 1'00 à 1'30 Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 1 : de 11 à 14 ans durée : de 1'30 à 2'00 Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 2 : de 13 à 17 ans durée : de 1'30 à 2'30 Plus autorisés en Autres Styles Catégorie 3 : de 15 à 25 ans durée : de 1'30 à 2'30 Catégorie EAT – FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR – DUOS SEULEMENT durée □ de 1'30 à 2'30*</p>	<p>Préparatoire : de 08 à 11 ans durée : de 1'30 à 2'00 Catégorie 1 : de 11 à 14 ans durée : de 1'30 à 3'00 Catégorie 2 : de 13 à 17 ans durée : de 1'30 à 3'00 Catégorie 3 : de 15 à 25 ans durée : de 1'30 à 3'00 Catégorie EAT – FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR –INTERDIT EN GROUPE</p>

Attention les résultats des EAT sont connus entre le régional et le national donc un candidat qui prépare l'EAT doit impérativement s'inscrire en EAT même sans la connaissance du résultat

NB : Le non-respect de la variation peut entraîner une perte de points pour le candidat. Il sera toléré, uniquement pour les candidats inscrits en **Pratique Amateur Avancée**, un accroissement des difficultés des variations proposées ne modifiant pas la variation (exemple : 2 tours pour 1 tour – entrechats à la place de sauts simples mais sans obligation de réalisation). Pour le niveau excellence : fille et garçon, ainsi que les « Pas de 2 » du Répertoire, indiquer le chorégraphe et la version choisie en joignant l'autorisation du Chorégraphe ou de ses ayants droits si nécessaire (joindre copie de la demande également et surtout en cas de non réponse). Il est formellement interdit de mélanger des versions différentes.

SPECIFICITES CANDIDATS LIBRES

En Classique individuel uniquement à partir de la catégorie Supérieur et Duo et groupe à partir de la Cat 3
Dans les autres disciplines en individuel à partir de la Cat 3 et Duo et groupe à partir de la Cat 3

3 – INSCRIPTIONS AUX CONCOURS OBLIGATOIRE SUR SITE EN LIGNE

- 3.1 Le candidat voulant se présenter au concours national devra avoir 8 ans révolus au 1^{er} janvier de l'année du Concours National et Régional, et 25 ans maximum au 1^{er} janvier de la même année.
- 3.2 Aucune dérogation d'âge ne sera acceptée au concours national.
ATTENTION : La notion de moyenne d'âge au sein d'un groupe n'existe plus, chaque élève du groupe doit avoir l'âge de la catégorie au 1^{er} janvier de l'année du concours national.
- 3.3 L'inscription aux Concours Régionaux et National de la CND implique l'acceptation du présent Règlement sans condition sous peine d'exclusion et sans remboursement. **Pour valider vos dossiers en ligne vous devez obligatoirement cocher la case d'acceptation des conditions sur le site.**
- 3.4 Un candidat inscrit en Pratique Amateur Avancée, individuel, duo ou groupe, ayant obtenu un Premier Prix au Concours National devra obligatoirement se présenter dans une catégorie supérieure si son âge le permet pour le Concours Régional et National de l'année suivante, ou dans une autre discipline en amateur ou en pratique amateur avancée. (excepté la catégorie EAT FORMATION DE ou FORMATION DANSEUR toujours PAA)
- 3.5 Aucun candidat ne sera accepté sans qu'il ait fourni lors du Concours Régional l'autorisation du chorégraphe ou de ses ayants droits pour les variations de répertoire protégé – joindre la copie de votre demande au bulletin d'inscription (se renseigner auprès du directeur de la SACEM, représentant la SACD).
- 3.6 **Seront sélectionnés au Concours National**, les candidats, individuels, duos ou groupes ayant obtenu un **premier prix Avec Accès au Concours National** lors du Concours Régional.
- 3.7 Un candidat amateur, individuel, duo ou groupe, ayant obtenu un Premier Prix au Concours National devra obligatoirement se présenter dans une catégorie supérieure pour le Concours Régional et National de l'année suivante, si son âge le permet ou reclassé en Pratique Amateur Avancée. **(Une procédure saisie sera adressée aux écoles et visualisable sur le site dans Aide)**

4 – VARIATIONS

- 4.1 Un candidat n'aura droit qu'à deux passages physiques sur scène au Concours National (pour les Concours Régionaux, la liberté du nombre de passage physique est laissée à l'appréciation des Présidents et de leur C.A).
Dans toutes les catégories « individuel », un candidat n'aura droit qu'à un seul passage dans le même style.
- 4.2 Un groupe peut-être constitué de 3 à 12 élèves (musiciens compris s'ils sont sur scène). Exemple : un danseur et un musicien sur scène doivent s'inscrire en duo.
- 4.3 Les chorégraphies (individuelles, duos ou groupes) et les participants (duos, groupes) présentés au Concours Régional seront strictement les mêmes au Concours National sous peine de disqualification ainsi que leur nombre au niveau des groupes. **En cas d'absence justifiée et sérieuse** d'un membre dans un groupe ou duo entre le Concours Régional et National, celui-ci ne sera pas remplacé. Un duo peut devenir un individuel.
- 4.4 Une chorégraphie de variation libre individuelle ne peut être présentée plus de trois fois maximum par une même école.

5 - DISQUALIFICATION ET PERTE DE POINTS

5.2 Motifs de disqualification du candidat :

- Non-respect du règlement.
- Dépassement de la durée des variations (chronométrage à partir du début de la prestation et jusqu'à sa fin qu'elle soit dansée, chantée, récitée avec ou sans musique.
- Dépassement du nombre de candidats autorisés.
- Candidats étant pris sous le coup de produits dopants ou alcool.
- Manque de respect envers les membres du jury, commissaires et les organisateurs.

5.2 Motifs pouvant entraîner une perte de points :

- Non-respect de la variation imposée.
- Toute tenue non conforme aux tenues exigées.
- Mauvais montage ou enregistrement musique.

Chaque candidat individuel, duo ou groupe doit produire un enregistrement musical de très bonne qualité sur CD. Les coupures doivent être faites à la fin d'une phrase musicale. Un mauvais montage ou enregistrement est susceptible de pénaliser les candidats.

6 – TENUE OBLIGATOIRE

6.1 Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en Classique :

- **Fille** : Justaucorps de couleur claire, éventuellement avec jupette mais uniquement courte, Collant clair. Les couleurs : noire, marine, marron foncé, gris foncé, etc... ne sont pas acceptées - la jupette voile style empire interdite (sous poitrine)
- **Garçon** : Collant gris ou blanc, tee-shirt (de collant noir interdit).
- **Répertoire** : Costume obligatoire.

6.2 Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en Jazz – Contemporain : Shorty noir + haut de couleur vive ou claire et près du corps - Combi-short ou justaucorps de couleur vive ou claire (sauf couleur foncée) – Cheveux attachés - Chaussettes interdites - Jazz : bottines autorisées - - Contemporain : pieds nus obligatoire, **les pédilles sont autorisées.**

6.3 Les candidats doivent se présenter en tenue de scène lors de la remise des prix.

7 – COSTUMES ET ACCESSOIRES

- 7.1 Les costumes et accessoires sont acceptés (sauf variations imposées voir article 6) pour l'ensemble des styles. Le temps de mise en place des accessoires sera comptabilisé dans la durée de la prestation.) et la mise en place effectuée par les candidats eux-mêmes. Les décors ne sont pas acceptés
- 7.2 Les accessoires encombrants, toxiques ou non conformes aux règles élémentaires et normes de sécurité sont exclus. Tous produits de type talc, paillettes, poudre ou produits assimilés ainsi que fumigène et carboglace sont interdits (peut gêner les candidats suivants sur le plateau).

8 – TITULAIRES EAT ET PRATIQUE AMATEUR AVANCEE

- 8.1 Les enseignants titulaires du D.E. rémunérés ou bénévoles ne peuvent pas participer en qualité de candidat individuel, duo ou groupe aux Concours Régionaux et au National.
- 8.2 Les titulaires de l'EAT ou en Centre de Formation DE ou Danseur doivent se présenter en « Pratique Amateur Avancée » exclusivement et uniquement en individuels ou duos. Dans cette catégorie : les candidats ne peuvent danser qu'avec des candidats qui entrent dans cette même catégorie.
- 8.3 Les candidats prenant au minimum 3 cours de danse par semaine dans la même discipline doivent s'inscrire en « Pratique Amateur Avancée » de même que les candidats issus des écoles présentant des chorégraphies réalisées par un professionnel extérieur de renom.

9 – CHOREGRAPHIES SPECIFIQUES CND

9.1 Les chorégraphies présentées sur le DVD proposé par Monsieur Cyril LE VAN seront exclusivement réservées aux Concours de la C.N.D. Il est interdit de se servir de ces variations dans d'autres concours.

Les Présidents qui assistent à la présentation de l'une de nos variations lors d'un concours extérieur à la C.N.D. sont tenus de signaler aux organisateurs et au jury l'illégalité de la situation.

L'utilisation de tout ou partie d'une variation dans un spectacle par un professeur membre de la C.N.D. devra être soumise à la Commission des Concours et au siège National de la CND par demande écrite.

Les DVD ne doivent pas être dupliqués, droits d'exclusivité.

10 – PHOTOS ET VIDEOS

10.1 Les prises de vues, vidéos et photos sont strictement interdites. Seules les personnes ou entreprises accréditées par la C.N.D. sont autorisées. Toute personne n'ayant pas l'accréditation sera exclue de la salle et susceptible d'être poursuivie en justice. Les concurrents n'ont aucun droit sur les prises de vues, télévision, vidéos, photos ou autres, effectuées durant le Concours et sa préparation.

11 – NOTATION ET CLASSEMENT

11.1 Le Jury souverain garde l'entière liberté de reclasser un candidat dans une autre discipline ou une autre catégorie sans appel en accord avec le commissaire mais seulement dans les concours régionaux.

11.2 Barème :

- 1 ^{er} Prix avec Félicitations du Jury	18 à 20	Accès au Concours National
- 1 ^{er} à l'Unanimité	17	Accès au Concours National
- 1 ^{er} Prix	16	Accès au Concours National
- 1 ^{er} Prix Régional	15	
- 2 ^{ème} Prix	14	
- 3 ^{ème} Prix	12 à 13	
- Accessit	11	(uniquement en région)

11.3 Les Catégories présentant des candidats dont la note est inférieure à 11 ne recevront aucun prix mais un diplôme de participation dans les concours régionaux. Au Concours National les candidats qui obtiendront une note inférieure ou égale à 12 recevront un 3^{ème} prix.

11.4 Ce barème est applicable aussi bien aux candidats se présentant en Amateur que ceux se présentant en «Pratique Amateur Avancée».



CONFEDERATION NATIONALE DE DANSE

Classique – Contemporain – Jazz/Modern'Jazz – Caractère – Hip-Hop – Claquettes – Autres Styles

REGLEMENT DES CONCOURS 2018

Lieux d'échanges et de rencontres, les Concours Régionaux et Nationaux ont pour objectif de permettre aux danseurs de diverses disciplines, de s'exprimer à travers leur Art et leur Passion

Le Président
Yvon STRAUSS



CONCOURS NATIONAL

09 – 10 – 11 - 12 MAI 2018

PALAIS DES CONGRES LYON

CONCOURS REGION RHONE ALPES

27-28 janvier : Classique, Caractère

10_11 février : Jazz-Modern'Jazz, Hip-Hop, Contemporain, Autres styles, Claquettes

Lieu : Théâtre de Bourg-en-Bresse

11, place de la Grenette 01000 Bourg-en-Bresse

Tarifs : A REGLER POUR LE REGIONAL ET POUR LE NATIONAL

Individuels :
30,00 €

Duo :
15,00 € / Personne

Groupe (3 à 12 personnes)
12,00 €/Personne

ATTENTION ! NOMBRE DE CANDIDATS LIMITES !

Nous remercions tout particulièrement pour leur participation à l'élaboration des variations :

CLASSIQUE FILLES	JAZZ & MODERN'JAZZ	HIP HOP
Préparatoire 1 Sandrine HENAUULT	Préparatoire: Emilie JUPPIN	Préparatoire ; Julien DELOLME
Préparatoire 2 Sandrine HENAUULT	Catégorie 1 : Nadège CAYRON	Catégorie 1 Julien DELOLME
Elémentaire 1 Elisabeth de CHABANNES	Catégorie 2 : Natacha CROUZET	
Elémentaire 2 Jennifer BLASEK		
Moyen 1 Floriane BLITZ		
Moyen 2 Isabelle VERGNE		
Supérieur 1 Brunon CAUHAPE		
Supérieur 2 Dominique FRANCHETTI		
Excellence PAA : VARIATIONS DU REPERTOIRE		
IMPOSEES (VOIR DVD POUR FILLES & GARCONS)		
CLASSIQUE GARÇONS	CONTEMPORAIN	
Préparatoire Pascal CYPRIEN	Préparatoire :Gaëlle MANGIN	
Préparatoire 2 Pascal CYPRIEN	Catégorie 1 Christine LYON-MOAL	
Elémentaire Michele LUCIBELLO	Catégorie 2 : Christine LYON-MOAL	
Moyen Léonid PISSARENKO		
Supérieur Evelyne AGULLO		

ADRESSE REGION : A.R.D.R.A. 1, place de Beaumont 01240 La Chapelle du Châtelard

a.r.d.r.a@orange.fr

www.ardra-cnd.org

Siège social National □ : Hôtel de Ville – Place Gabriel Payeur – 13510 Equilles
Secrétariat National : □ Tél. 04.42.92.55.07 - Fax. 04.42.28.21.97
E-Mail : confederation.nationale.danse@wanadoo.fr - SITE INTERNET : www.cnd.info